

LOCATION

Appartements soumis au statut des baux d'habitation

(Loi du 6 juillet 1989 modifiée par la Loi du 24 mars 2014, dite Loi A.L.U.R.)

PART LOCATAIRE

Constitution du
dossier (TTC)

10 € / m²

Etat des lieux
(TTC)

3 € / m²

PART PROPRIETAIRE

Constitution du
dossier (TTC)

10 € / m²

Etat des lieux
(TTC)

3 € / m²

TRANSACTION

Immeuble d'habitation

PRIX DE VENTE	HONORAIRES (TTC) <i>à la charge du vendeur</i>
≤ 25 000 €	12 % avec minimum forfaitaire de 3 500 €
Entre 25 001 et 85 000 €	11 %
Entre 85 001 et 150 000 €	9 %
Entre 150 001 et 250 000 €	8 %
Entre 250 001 et 350 000 €	7 %
> 350 001 €	6.50 %

Avis de valeur

Appartement	160 € TTC
Villa	300 € TTC